



## Cumule contrat d'apprentissage

-----  
Par Estelle

Bonjour,

Actuellement en contrat d'apprentissage, je vais mettre un terme à celui-ci afin de signer un nouveau contrat d'apprentissage. Actuellement, je touche 1286 euros.

Lorsque la RH m'a présenté mon nouveau contrat celle-ci m'a annoncé un salaire de 1184 euros.

Normalement devrais-je pas être rémunérée au moins pareil ?

Merci de vos retours,

Cordialement.